

# Note d'unité

## MRB - Centre bus de Défense Ouest

N° MRB 2018-014 | Décision du 1er février 2018

### Décision n° MRB 2018-014 du 1er février 2018 portant délégation de signature de la Directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Défense Ouest au gestionnaire du site de Nanterre

**La directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Défense Ouest,**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2017-107 consentie le 4 août 2017 au directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2017-D-0497 consentie le 7 août 2017 à la Directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Défense Ouest par le directeur du département MRB ;

**Décide :**

#### Article 1er

De donner délégation à Félix GARCIA, gestionnaire du site de Nanterre, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle de Défense Ouest :

1.1. – L'établissement et la signature des permis feu.

1.2. – La signature :

- des bordereaux de suivi de déchets industriels
- des bordereaux de suivi de déchets infectieux

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Félix GARCIA, gestionnaire du site de Nanterre, de donner délégation à :

- Dominique BRAVO, responsable exploitation maintenance, ou à



- 
- Jean Claude BARRE, responsable d'atelier, ou à
  - Laurent MONPELLIER, responsable d'équipe, ou à
  - Sylvain DAVID, responsable d'équipe.

à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

La présente décision annule et remplace la note d'unité n° MRB-2017-329 du 7 août 2017.

### **Article 4**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Nanterre, le 1er février 2018

Hélène LABORIE

Directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Défense Ouest